

**Direction des Examens et Concours
Bureau DEC 2**

Le Recteur de l'académie de Toulouse

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

VU le décret N°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

VU l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le jury académique de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, au titre de la session 2026, est composé comme suit:

Présidente

Madame Anne VIADIEU, Directrice de la région académique de l'information et de l'orientation (DRAIO) déléguée

Vice-Présidents

Madame Sylvie BECO GLEIZES, coordinatrice académique MLDS, adjointe à la DRAIO déléguée

Monsieur David MARCOS, conseiller technique EVS auprès du recteur

Membres du jury

Monsieur François BERGAMINI, IEN-IO Haute Garonne

Monsieur Marc PACQUETET, Doyen du collège des Inspecteurs de l'Éducation Nationale et Économie - Gestion

Madame Ghislaine CHABERT, Coordinatrice MLDS Haute Garonne

Madame Nathalie GOMEZ – ZAMENGO, IA-IPR - Établissements et Vie Scolaire

Madame Laurence CADOURS, Directrice Centre d'information et d'orientation (CIO) Castres

Monsieur Olivier DARNAUD, Coordonnateur MLDS Gers

Madame Sandrine DUTREY, IEN-ET-EG - Éco Gestion

Monsieur Philippe GONZALEZ, IEN-IO Lot

Monsieur Omar IDBELLA, Coordonnateur MLDS Lot

Monsieur Olivier LEGLISE, Superviseur du réseau des internats d'excellence

Madame Amelia LEMAIRE, IEN-IO l'Aveyron

Monsieur Gilles LERAN, IEN-ET-EG Mathématiques sciences

Madame Anne-Lise MAESTRE-PLANQUE, Coordinatrice MLDS Tarn et Garonne

Monsieur Romain PAVAN, IEN-IO Tarn et Garonne

Madame Doris LAITHIER, IEN-IO Tarn

Madame Catherine THOMAS – BESSE, Provisoire Adjointe LPO La Découverte Decazeville Aveyron

Monsieur Nicolas WOLF, IEN-ET-EG Sciences et techniques industrielles

ARTICLE 2

La présidente est assistée de deux vice-présidents, lesquels sont appelés à remplacer la présidente dans le cas où celle-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

ARTICLE 3

Le secrétaire général de l'académie de Toulouse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général de l'académie
A Toulouse, le 16/12/2025

Vincent DENIS